

# Quelques considérations sur le nom propre. Pour un éclairage du linguistique par le cognitif et réciproquement

[Christian Vandendorpe](#)

*Langage et société*, numéro 66, déc. 1993, p. 63-75.

Après avoir été longtemps négligé, le nom propre fait de plus en plus l'objet d'études, ainsi qu'en témoignent les dossiers de *Langages* (1982) ou de *Langue française* (1991). Pourtant, son statut reste éminemment sujet à controverse comme l'indique le ton général des articles de cette dernière revue. Et cela semble autoriser un réexamen de la problématique à la lumière de certains concepts de type cognitif.

Les catégories nom commun/nom propre relèvent d'une distinction grammaticale évidente qui, pour la plupart d'entre nous, remonte aux premières années d'école, à une époque où, commençant à lire avec un peu de précision, nous nous interrogeons sur la signification de ces indices graphiques que sont les majuscules. Nous avons tous entendu à un moment ou l'autre cette non-définition du nom propre, à savoir que c'est « un mot qui commence par une majuscule »: grâce à la majuscule, en effet, le nom propre se distingue d'emblée des autres mots. Mais le problème est évidemment circulaire puisqu'il s'agit alors d'identifier des caractéristiques sémantiques et syntaxiques stables permettant de savoir quand il faut mettre ou non la majuscule à un mot.

À cet égard, la grammaire historique de Brunot et Bruneau propose une définition riche et intéressante:

Les noms propres n'ont pas de signification: ils sont « personnels » et désignent une réalité géographique, Londres, Varsovie, ou un individu, César, Napoléon, etc. Comme une étiquette, ils servent à l'identification d'un lieu

ou d'une personne déterminée. Ils n'ont pas de famille et sont isolés. Ils sont intraduisibles dans une langue étrangère (...). (1949: 104)

Ici, la caractéristique jugée la plus importante est l'idée que le nom propre n'a pas de signification et qu'il est par conséquent intraduisible. Cette même idée est exprimée par l'image de l'étiquette, qui identifie au lieu de désigner le contenu ou l'essence de l'objet considéré. De là découle aussi sans doute l'affirmation selon laquelle les noms propres sont isolés, sans famille (pour Saussure déjà, les noms propres sont « isolés » et « inanalysables »). Quand on pense à tous les dérivés du mot « France », on peut éprouver un peu de scepticisme sur cette absence de famille (français, francien, francophone, francité, franciser...). Mais il est vrai que, mis à part le nom désignant le citoyen français, tous les autres termes de cette série sont des noms communs. Comme le note Molino, « le nom propre semble échapper à la vie morphologique du nom commun et se rapprocher de la citation » (1982: 10). De même, pour Josette Rey-Debove, « le nom propre n'appartient pas au code d'une langue, mais à un autre code » (1978: 270).

L'idée selon laquelle le nom propre n'a pas de sens en soi est partagée par Gustave Guillaume. Pour lui, « le nom propre est un asémantème » et constitue « le terminus a quo de la construction de la langue » -- les autres composantes, qui s'emboîtent comme des poupées russes, étant le sémantème, le morphème et le système (1991: 118). Cette même conception d'un nom propre dépourvu de signification apparaît également chez les sémanticiens Ullmann et Lyons.

C'est à cette position que je me rattacherai aussi, en y apportant toutefois certaines nuances. Mon hypothèse est que les traits morpho-syntaxiques du nom propre ont pour fonction d'indiquer au lecteur ou à l'auditeur que ce mot doit être reçu sous le régime du signifiant et non du signifié. À ce titre, il ne doit pas être « traversé » par la pensée à la façon d'un signe transparent, mais toujours garder sa dimension d'opacité: il doit être « compris » non pas en soi, par exploration de son contenu, mais seulement par sa mise en relation avec son référent ou avec les connaissances encyclopédiques relatives à ce qu'il désigne. Pour étayer cette position, je me baserai sur trois postulats empruntés respectivement à la linguistique, à la pragmatique et aux sciences cognitives.

Le premier vient de Saussure et suppose la reconnaissance dans le signe linguistique de deux plans distincts: le signifiant et le signifié. Dans l'état

ordinaire, les deux plans se combinent, le signifiant pointant sur le signifié et devenant en quelque sorte transparent au sens, ce qui permet la traduction, la synonymie et la paraphrase; mais un énoncé peut aussi pointer, dans une certaine mesure, sur son propre signifiant et rester ainsi plus ou moins opaque à l'esprit qui veut en saisir le sens. C'est ce qui donne notamment à la poésie, où la trame sonore et rythmique joue un rôle majeur, sa marge d'indétermination. Plus un énoncé met en évidence des faits relevant de l'ordre du signifiant, plus il augmente la part résiduelle d'éléments ininterprétables.

Le second postulat vient de la pragmatique, qui voit dans les divers éléments du langage autant d'instructions données au récepteur sur les opérations mentales qu'il lui faut effectuer pour reconstruire le sens donné à un énoncé par le locuteur (Ducrot, p. 12). En se basant sur cette conception, on admettra que les caractéristiques syntaxiques et orthographiques du nom propre n'ont pas d'autre fonction que de pointer sur la face signifiante de ces mots afin d'en permettre un décodage « correct », c'est-à-dire qui en préserve le statut cognitif particulier. Cela explique qu'on ne puisse ancrer la spécificité du nom propre dans un seul aspect de son fonctionnement linguistique. Constat que résumait Wilmet de la façon suivante: « Ni la détermination nominale, ni la majuscule, ni l'unicité ou la pluralité du référent, ni même la traductibilité ne fournissent de critère fiable à la dichotomie nom propre/nom commun » (p. 117). En fait, ce que montre sans équivoque l'étude du nom propre, c'est que, loin d'être autonome, le morpho-syntaxique est second par rapport au cognitif.

Certes, on pourrait objecter à la thèse de l'asémantisme du nom propre le fait que celui-ci peut transporter avec lui un paquet de connaissances et de représentations. C'est ce que n'a pas manqué de faire Marc Wilmet, qui montre qu'à la question « Comment Pierre fut-il blessé? », on peut répondre « Au Heysel »: cela prouverait, selon cet auteur, que « le nom propre Heysel subsume le détail de la bousculade tragique qui s'y est déroulée le 29 mai 1985 » (*ibid.*, p. 114).

Il est bien évident que nom propre et nom commun véhiculent tous deux des masses d'informations liées à nos expériences et à nos souvenirs. Mais ils ne le font pas de la même façon. La représentation mentale que je me fais d'un nom commun -- j'entends par là le contenu cognitif auquel il donne accès -- est modifiée par chacune de ses occurrences dans le discours ou par la rencontre avec ses diverses instances dans le réel : mon concept de « chien » s'est ainsi formé au contact des multiples espèces de chiens que j'ai rencontrés dans ma vie ou vus en photos, il

correspond à un schéma mental ou, mieux encore, à un *prototype* produit par décantation ou par abstraction des traits caractéristiques de chacun. En fait, si l'on en croit les recherches psychologiques d'Elaine Rosch (1978), le prototype que l'on a chacun du chien pourrait bien ne coïncider avec aucun chien réel mais constituer plutôt une représentation mentale qui en subsume les différentes espèces et forme le condensé des multiples chiens que nous avons vus. Plus encore, comme le note John Taylor, il est même tout à fait concevable que « le prototype de Chien ne comporte pas de spécification quant au sexe, même si chaque exemplaire de la catégorie doit nécessairement être mâle ou femelle » (1989: 60). C'est à ce prototype que les sujets vont se référer pour déterminer que tel spécimen donné appartient ou non à la catégorie.

Le nom propre, en revanche, correspond à une entité mentale qui ne filtre pas les données mais les accumule tout en restant constant. Je peux avoir rencontré dans ma vie plusieurs Dupont, ou plusieurs Tremblay, mais je n'en ai pas formé pour autant une catégorie des traits qui seraient communs aux Dupont ou aux Tremblay, je n'ai pas construit un concept de la « dupontité » ou de la « tremblayité ». Agir autrement tendrait à considérer les êtres humains comme réductibles à quelques traits définitoires -- attitude qui serait fort préjudiciable à la vie sociale. Cela n'exclut pas que des sociétés aient été tentées de conférer une valeur intrinsèque à certains éléments constitutifs du nom propre et, par exemple, de voir dans la particule « de » un sème de noblesse automatiquement rattaché au porteur du nom. Mais il s'agit là d'un traitement particulier du nom propre de personne, mis au service d'une conception fixiste de la société et ressortissant à l'ordre des connotations, que nous étudierons plus loin.

On peut donc reprendre à propos du nom propre la comparaison classique avec une étiquette: à l'instar de celle-ci, en effet, le nom propre pointe sur un compartiment de données enregistrées en mémoire, qui est distinct pour chacune des occurrences. Ce nom propre est conçu sous le régime de la permanence, de la singularité et de l'ipséité, alors que le nom commun fonctionne sous celui de la transitivité, de la pluralité et de l'équivalence. Ces différences permettent d'expliquer que les troubles de la mémoire puissent affecter différemment le souvenir des noms propres et celui des noms communs. Selon des recherches récentes sur la cartographie du cerveau, d'ailleurs, ce sont bien des aires différentes qui sont affectées au traitement des noms propres et des noms communs<sup>(1)</sup>. Je fais l'hypothèse que ces deux types de fonctionnement différents correspondent aussi à la distinction que la majorité des chercheurs en psychologie cognitive font couramment entre

mémoire sémantique et mémoire épisodique: la première correspond à la faculté d'abstraire des schémas et des prototypes, tandis que la seconde est de type anecdotique et autobiographique (Tardif, 1992: 175).

Ce n'est donc pas dans la constitution linguistique du nom propre et du nom commun que s'enracine leur traitement différent, mais dans la façon dont nous expérimentons la réalité qui les sous-tend. L'acte de nomination initial est le même dans les deux cas. Pour un enfant, le mot « chien » est perçu comme spécifique de l'instance à laquelle il l'entend appliquer pour la première fois. Aussi pourra-t-il choisir d'appeler « Chien » l'animal en peluche qu'on vient de lui offrir et dont on lui a dit que « c'est un chien ». De même trouve-t-on dans *Maria Chapdelaine* un chien qui s'appelle Chien. Ce n'est que plus tard, dans le contact répété avec d'autres instances canines, que s'imposera la nécessité d'un terme générique, qui soit distinct du nom propre singulier. À moins que l'on ne soit doté d'une mémoire absolue et d'un fonctionnement cognitif ancré sur le particulier, tel ce personnage d'un récit de Borges, Funes *el memorioso*, qui non seulement ne pouvait admettre que le générique « chien » regroupe des individus variés et disparates, mais qui aurait aussi voulu des termes distincts pour désigner le chien de 15h14, vu de profil, et celui de 15h15, vu de face... Ce récit illustre une idée maintenant bien établie par les recherches en intelligence artificielle, à savoir que la capacité d'accéder au général, et partant au générique, ne peut venir que de notre faculté d'oubli (voir notamment Schank, 1982).

Mais le récit de Borges met également en lumière le fait que le lexique recouvre des actes cognitifs socialisés et que l'absurde guette dès que l'on s'aventure en dehors des catégories conceptuelles que nous offre notre système linguistique. C'est grâce aux conventions propres à une langue donnée qu'une perception individuelle peut être partagée par tout un groupe de locuteurs, et ce de façon sûre et économique. Malgré l'étrangeté du conte imaginé par Borges, il n'est pas impossible qu'une langue choisisse de distinguer morphologiquement la perception visuelle de face et celle de profil. Les diverses langues du monde offrent quantité de différenciations aussi arbitraires, où ce qui correspond pour le français à un terme générique n'existe que sous une collection de termes spécifiques. Ainsi, Cassirer note-t-il qu'« [...] il n'existe dans aucune des langues amérindiennes d'équivalent à notre expression générale de *manger*; il existe en revanche un grand nombre de verbes différents, selon que la nourriture est animale ou végétale, que le repas est solitaire ou pris en commun, etc. » (1972: 260). Le même auteur multiplie les exemples de catégories cognitives ou perceptuelles particulières que telle ou telle langue a choisi d'inscrire dans son système morfo-syntaxique.

Ainsi doit-on convenir que, loin d'être des systèmes autonomes, le plan linguistique et le plan cognitif entretiennent entre eux des rapports dialectiques.

Le système de la langue est donc apte à exprimer des réalités mentales que l'on aurait pu croire purement individuelles (tant elles nous paraissent idiosyncrasiques) et à les faire passer sous le régime de la dénotation, qui est essentiellement socialisée<sup>(2)</sup>. En revanche le régime de la connotation est d'abord d'ordre individuel: c'est tout ce qui s'associe par contiguïté à un mot en fonction de nos expériences particulières et des contextes dans lesquels celui-ci a été utilisé. En raison de l'asémantisme qui caractérise le nom propre, c'est dans cet ordre de la connotation que ce dernier ira puiser son éventuelle charge signifiante.

Certains pourraient objecter qu'il arrive à des noms propres de désigner des caractéristiques essentielles de leur porteur et donc de « signifier » à la façon d'un nom commun. On peut certes imaginer un M. Pilule qui serait pharmacien, une dame Lafleur qui serait fleuriste, ou un M. Boucher qui serait effectivement boucher. Mais ces cas sont assez rares en littérature générale (peut-être même plus que dans la vie réelle) parce qu'ils ne manqueraient pas de susciter un effet comique, à la façon d'un calembour. Et ce sont effectivement des jeux de mots parce qu'ils obligent l'esprit qui les reçoit à lire une surcharge de sens *là où on ne l'attendait pas*, à découvrir une double entente sous la signification première et à remettre en cause la lecture initiale que l'on en avait faite.

Aussi l'œuvre littéraire cherche-t-elle d'habitude à motiver ses noms propres de façon plus subtile en les inscrivant dans une trame qui va créer ses propres réseaux de connotations. Qu'on se souvienne, par exemple, de Proust, dont l'œuvre comporte toute une partie consacrée expressément aux noms de pays: « Je n'eus besoin pour les faire renaître que de prononcer ces noms: Balbec, Venise, Florence, dans l'intérieur desquels avait fini par s'accumuler le désir que m'avaient inspiré les lieux qu'ils désignaient. Même au printemps, trouver dans un livre le nom de Balbec suffisait à réveiller en moi le désir des tempêtes et du gothique normand [...]» (p. 387)

Comme Proust, nous avons chacun notre façon de « faire parler » tel ou tel nom propre, d'y associer désirs et nostalgies, d'y greffer un sémantisme secret, exclusif à notre idiolecte. Et la lecture littéraire consiste précisément dans la capacité d'établir des relations de sens plausibles là où une lecture innocente ne verrait rien d'autre que des signes non motivés ou la transparence du sens immédiat.

Cela n'empêche pas, bien évidemment, que des connotations communes s'attachent à des noms propres en usage dans une culture donnée, en raison d'un savoir partagé. Ainsi en est-il, au premier chef, des noms évoquant une nation ou une ethnie particulière. Combien de Juifs n'ont-ils pas été tragiquement victimes de leur patronyme au cours de la guerre 40-45, au point que beaucoup chercheront par la suite à le modifier? Dans un autre cadre, on a vu plus d'un chanteur de musique populaire prendre un pseudonyme à consonance américaine afin de mieux se légitimer auprès de son public. Ou encore, on sait que le nom d'un produit lancé sur le marché est souvent choisi avec le plus grand soin pour les connotations qu'il est susceptible d'évoquer, fût-ce de façon très vague, auprès d'un grand nombre de consommateurs. Dans une analyse célèbre, Barthes a ainsi montré, à propos d'une publicité pour des pâtes alimentaires, que « le signe Panzani ne livre pas seulement le nom de la firme, mais aussi, par son assonance, un signifié supplémentaire qui est, si l'on veut, l'*italianité* »(1982: 26). À l'appui de cette analyse, on peut encore invoquer le cas de la Häagen-Dazs, cette crème glacée de luxe introduite au début des années 90 sur le marché européen (à grand renfort de publicité semi-érotique) et dont le nom pseudo-nordique aurait été choisi par la compagnie mère (l'américaine PLC) pour lui donner un parfum d'européanité<sup>(3)</sup>. En dépit de leur subtilité, les connotations constituent un terrain privilégié pour les publicitaires et s'imposent avec d'autant plus de force qu'elles restent dans le non-dit, échappant ainsi à la réfutation.

### **Le rapport personnel au nom propre**

Le nom de personne est sans doute le type le plus achevé de nom propre. Et notre nom est de tous les noms celui sur lequel nous avons nécessairement le plus réfléchi: il passe tout à la fois pour le concentré de notre singularité et son expression. Aussi les erreurs sur le nom propre ne sont-elles pas de même nature que les autres. On fait une faute d'orthographe dans un nom commun, mais on *déforme* un nom propre, on l'*écorche*, on l'*estropie*.

Baudelaire, dont le nom apparaît aussi dans sa généalogie sous la forme Beaudelaire, ne tolérerait pas que l'on écorchât son nom. Comme ce mot désignait aussi un « Sabre droit dont la lame courte et à deux tranchants était recourbée et élargie à la pointe », le psychanalyste Michel Schneider fait l'hypothèse que cette homonymie peut avoir déterminé l'écrivain dans cette « recherche chirurgicale du Beau, exacte et sadique » qui le caractérise (1992: 66). On pourrait multiplier ce type

d'analyses. Le nom propre est incontestablement pour chacun un lieu d'investissement fantasmatique majeur. En dépit du fonctionnement cognitif et pragmatique qui nous indique de le considérer comme pure étiquette, on est tenté d'y chercher un sémantisme originel, une définition de la réalité qu'il ne fait que désigner.

Cet investissement sémantique du nom propre est observable aussi dans le cas des transferts linguistiques. J'évoquerai ici le cas des centaines de milliers de Québécois qui, au siècle dernier, sont partis chercher du travail dans les usines de Nouvelle-Angleterre et se sont naturalisés américains. Leurs patronymes, tels qu'on peut les observer aujourd'hui, rendent compte à peu près également de deux phénomènes d'adaptation. Le premier est sémantique: Barrière est devenu *Gates*, Paré *Ready*, Thivierge *Littlevirgin*, Beausoleil *Sun*, Beauchamp *Fairfield*, et ainsi de suite. L'autre procédé est un ajustement phonétique: *Scambo* pour Archambault, *Berry* pour Barrière, *Bush* pour Boucher, *Carter* pour Cartier, *Snow* pour Arsenault...(Casanova, 1975: 76). Ici, le porteur du nom choisit, ou accepte, de le considérer comme pur matériau signifiant et de le laisser dériver selon la perception qu'en ont ses interlocuteurs anglophones.

On voit que la survie du signifiant peut être problématique lorsque le phonétisme originel d'un nom propre n'a pas d'équivalent dans la langue d'arrivée. Le même phénomène peut affecter la prononciation de certains patronymes sur le territoire français. À titre d'exemple, le nom de Jean Paulhan, qui est d'origine nîmoise, doit se prononcer en mouillant le l, selon la norme de l'occitan (ce nom dériverait, selon Jean Paulhan, d'un consul romain qui s'appelait Paulianus). Comme le h est normalement aspiré en français, les porteurs du nom avaient le choix entre trois possibilités. L'une était de transformer la graphie de leur nom en Paulian, pour que la prononciation en soit respectée, ce qu'auraient fait la plupart des Paulhan qui sont montés à Paris. L'autre possibilité était de corriger la prononciation de la majorité ambiante. C'est ce que Jean Paulhan nous dit avoir choisi de faire durant des années, jusqu'à ce qu'à la fin il se lasse et adopte la troisième possibilité, celle de prononcer lui-même son nom comme les autres (1970: 9).

Le système phonétique d'une langue est en effet très étanche et résiste avec une force remarquable à prononcer une graphie d'une façon différente de celle qu'admet le système. On l'a vu encore récemment avec les variations sur le nom de *Maastricht*: fallait-il prononcer le ch à la française (comme dans le mot *chat*) ou comme un k, selon le système grapho-phonétique du néerlandais?

La tendance normale d'une langue, et pas seulement du français, est de naturaliser les mots étrangers à son système grapho-phonétique (ainsi ai-je entendu, dans les années 60, des Espagnols parler d'un célèbre chef d'état français qui s'appelait [dé-ga-ouillé]). Le principe même de cette naturalisation est précisément inscrit dans la loi française, qui accepte la francisation d'un nom étranger mais exclut l'opération inverse. Ainsi un citoyen né Rubinstein et dont les parents avaient obtenu le changement de leur nom en Raimbaud (pour n'avoir plus à en porter la connotation inhérente de judaïté) s'est-il vu refuser la permission de reprendre son ancien nom<sup>(4)</sup>. De même, le français a-t-il toujours francisé systématiquement les noms géographiques. Cela produit un univers homogène, où tout mot étranger est ramené à la loi commune. Et il semble, pour qui a voyagé sur les routes de Flandre, ou de Catalogne, que les langues ont aujourd'hui d'autant plus tendance à traduire les noms géographiques étrangers, ou à les adapter à leur phonétisme, qu'elles sont parlées par des communautés restreintes ou peu sûres d'elles-mêmes.

Au contraire, depuis quelques années, on constate dans les grandes langues une tendance à respecter l'intégrité des noms propres tels qu'ils se prononcent dans leur langue d'origine. C'est le cas pour Beijing, par exemple, qui tend à remplacer le Peking (Pékin) de l'époque coloniale. Ce mouvement est assez constant en anglais. Je le crois bien fondé et il me paraît qu'une langue à vocation internationale se doit de refléter aussi fidèlement que possible les noms propres étrangers, même si cela implique l'élargissement de ses règles d'équivalence graphème-phonème et du répertoire phonologique de ses locuteurs. Après tout, les noms propres, nous l'avons vu, doivent leur spécificité à leur valeur de signifiant et sont essentiellement des étiquettes. Comme nous savons maintenant que les langues ne sont pas des absolus et que les impérialismes linguistiques ne sont pas plus justifiés que les autres, nous devrions peut-être nous garder de modeler tout signifiant étranger à notre image et à notre ressemblance...

## NOTES

1. Voir "*Mapping the brain*", *Newsweek*, April 20, 1992, p. 70.
2. Je reformule ici selon un axe *socialisé/non socialisé*, la distinction entre dénotation et connotation: est **dénoté** ce qui est explicitement inscrit dans la langue et partagé par tous les locuteurs, est **connoté** ce

qui est indirectement rattaché à des mots en fonction des expériences de chacun. Il serait intéressant de faire l'histoire de ce couple d'oppositions conceptuelles. Chez James Mill, la dénotation s'applique à des qualités (p. ex. *blanc*) et la connotation à des sujets (p. ex. *la neige*). John Stuart Mill, qui a commenté son prédécesseur, inversera la relation entre les termes. Pour lui, la dénotation désigne le fait qu'un mot renvoie à des sujets directement, tandis que la connotation désigne le renvoi indirect à des attributs. Il fait une notable exception pour le nom propre qui ne peut être connotatif parce que, une fois donné, celui-ci devient indépendant des raisons pour lesquelles il a été choisi. Ce point de terminologie mis à part, sa conception du nom propre n'a pas vieilli: « *The only names of objects which connote nothing are proper names; and these have, strictly speaking, no signification. [...] A proper name is but an unmeaning mark which we connect in our minds with the idea of the object* » (34-35).

La sémiologie reprendra les concepts de dénotation et connotation, par le détour de la linguistique (Hjelmslev, *Prolegomena*) et les théoriserà en fonction de la possibilité pour la connotation d'englober au plan de l'expression un autre système de signification (Voir Barthes, 1985).

Même si Jean Baudrillard a tenté de montrer que « la distinction dénotation/connotation apparaît vaine et elle-même idéologique » (1972: 193), il faut en réaffirmer l'utilité et son fondement cognitif. Quelle que soit la façon dont on définit aujourd'hui ces deux termes, il est constant que la dénotation renvoie aux éléments permanents du sens d'un mot, tels qu'ils peuvent apparaître dans un dictionnaire, par exemple, alors que la connotation désigne les constructions subjectives et fluctuantes qui y sont rattachées.

3. Voir « Scooping the Europeans » dans *Newsweek*, 13 juillet 1992, p. 37.

4. Odile Grand, « Rubinstein... comme ça se prononce », *L'événement du jeudi*, 18 au 24 juin 1992, p. 64.

### **Ouvrages cités**

BARTHES Roland, "Rhétorique del'image">, dans *L'obvie et l'obtus*, Paris: Seuil, 1982.

BARTHES Roland, "Éléments de sémiologie" dans *L'aventure sémiologique*, Paris: Seuil, 1985.

BAUDRILLARD Jean, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Gallimard, coll. Tel, 1972.

BORGES Jorge Luis, « Funes el memorioso », *Antología personal*, Buenos Aires: Sur, 1961.

BRUNOT Ferdinand et Charles BRUNEAU, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris: Masson et Cie, 1949.

CASANOVA Jacques-Donat, *Une Amérique française*, Documentation française et Éditeur officiel du Québec, 1975.

CASSIRER Ernst, *La philosophie des formes symboliques. 1. Le langage*, Paris: Minuit, 1972.

DUCROT Oswald, *Les mots du discours*, Paris: Minuit, 1980.

GUILLAUME Gustave, *Leçons de linguistique, 1944-1945*, séries A et B, tome 11. Publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly. Québec: Presses de l'Université Laval et Presses de l'Université de Lille, 1991.

MILL James, *Analysis of the phenomena of the human mind*, London, 1829.

MILL John Stuart, *A System of Logic*, 1843.

MOLINO Jean, « Le nom propre dans la langue », *Langages*, 66, 1982, 5-21.

PAULHAN Jean, *Les incertitudes du langage*, Paris: Gallimard, NRF, Coll. Idées, 1970.

PROUST Marcel, *À la recherche du temps perdu*, Paris: Gallimard, coll. Pléiade, 1954, tome I.

REY-DEBOVE Josette, *Le Métalangage*, Paris: Le Robert, 1978.

ROSCH Elaine, "Principles of categorization", in E. Rosch et B.B. Lloyd (éd.) *Cognition and categorization*, Hillsdale: Lawrence Erlbaum, 1978.

SCHANK Roger, *Dynamic memory. A theory of reminding and learning in computers and people*, Cambridge: Cambridge University Press, 1982.

SCHNEIDER Michel, « L'ombre de l'auteur », dans C. Vandendorpe, *Le plagiat*, Presses de l'Université d'Ottawa, 1992.

TARDIF Jacques, *Pour un enseignement stratégique*, Montréal: Logiques, 1992.

TAYLOR John R., *Linguistic Categorization. Prototypes in Linguistic Theory*, Oxford: Clarendon Press, 1989.

WILMET Marc, « Nom propre et ambiguïté », *Langue française*, 92, décembre 1991, 113-127.